



Aires de jeux

—
Les critères spécifiques des
métiers de construction et
d'entretien des aires de jeux

RÉFÉRENTIEL 2021

Version Janvier 2022

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Référentiel du label Aires de jeux

1 /	Le domaine d'application du référentiel	4
2 /	Les critères spécifiques aux travaux du métier de construction et d'entretien des aires de jeux	5
3 /	Les critères Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE des aires de jeux	6
3.1	La santé et la sécurité des salarié.e.s	6
3.2	La qualité et l'organisation interne	7
3.3	Les Ressources Humaines	8
3.4	Le management environnemental	11
3.5	La communication Interne	12
3.6	La communication externe	12
3.7	Les moyens de performances supplémentaires	13
 Les Fiches de chantier pour orienter l'auditeur ou auditrice sur les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrains		
	Rappel pour l'auditeur ou auditrice	14
 ANNEXES : Les principales normes à respecter dans les aires de jeux		
	Les normes	17
	Informers les parents et les enfants	18
	Les aires collectives de jeux : les règles à connaître	19
	Les principales exigences concernant l'environnement et l'aménagement de l'aire de jeux	19
	Quelques recommandations de la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)	21
	Valise de gabarits de contrôle	22

1 / Le domaine d'application du référentiel

Les AIRES DE JEUX sont des lieux d'épanouissement pour les petits et les grands à la seule condition que les normes en vigueur soient respectées. Deux normes principales régissent les jeux d'extérieur et les sols amortissants : NF EN 1176 (1 à 11) et NF EN 1777.

Le Label des **métiers de la construction et de l'entretien des aires de jeux** est accessible à toutes les entreprises du paysage qualifiées par QualiPaysage et exerçant les activités de construction et entretien des aires de jeux sur le domaine public comme sur le domaine privé.

Le référentiel QualiPaysage s'applique aux métiers de construction et d'entretien des aires de jeux qui ont la particularité d'être à la croisée de savoir-faire exigeants en termes de compétences techniques du personnel et du respect de toutes les dispositions vis-à-vis de la sécurité des usagers.

2 / Les critères spécifiques aux travaux du métier de construction et d'entretien des aires de jeux.

L'entreprise est évaluée sur les critères spécifiques aux travaux de la construction et de l'entretien des aires de jeux sur **trois visites de chantiers au minimum**.

Trois types de visites sont réalisés par l'auditeur ou auditrice en présence des chef.f.e.s d'entreprise et/ou des référent.e.s en charge des chantiers :

Les chantiers des Aires de jeux

Pour chaque chantier, préciser le lieu, le nom, l'objet et le projet des travaux

	1 CHANTIER EMBLÉMATIQUE représentatif du meilleur de l'entreprise	Terminé depuis moins de 4 ans	Un dossier photos illustrant les différentes étapes est fourni par l'entreprise Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût (facultatif)
	3 CHANTIERS RÉCENTS	Terminés depuis moins de 2 ans ou en cours d'achèvement , choisis de manière aléatoire	Préciser le temps de réalisation, l'année de réception, le coût (facultatif)
	3 CHANTIERS EN COURS	Choisis de manière aléatoire	La présence des équipes en cours d'activité est requise. Préciser le nombre de salarié.e.s.

Au-delà de **10 salarié.e.s** dédié.e.s à la discipline des travaux d'Aire de jeux, **1 chantier complémentaire** (ou davantage) est à prévoir, afin de garantir la répétabilité des pratiques entre les différentes équipes. Le nombre de chantier(s) supplémentaire(s) correspond(ent) à **1 chantier par tranche de 10 salarié.e.s au maximum (Equivalent temps plein)**.

3 / Les critères Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE des aires de jeux

3.1 La santé et la sécurité des salarié.e.s

Critère	Description	Moyens attendus
Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques	L'entreprise s'assure d'avoir à sa disposition les EPI spécifiques aux travaux de construction d'aires de jeux pour chaque salarié.e concerné.e soit au moins : • Des chaussures de sécurité • Des gants • Un casque • Un baudrier Le cas échéant : des mesures et des protections particulières liées à la mise en oeuvre des sols souples synthétiques (résines, colles pour lier les agrégats issus du caoutchouc SBR, EPDM...) Une attention particulière sera portée par l'auditeur sur les mesures mises en oeuvre pour la protection des salarié.e.s.	• La liste des EPI spécifiques et du stock • Le procédé de gestion
La sécurité du matériel	L'entreprise doit effectuer un contrôle annuel des engins, du matériel de levage et établir une liste du matériel.	Les contrôles sont à jour pour tout le parc matériel concerné.
La formation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)	L'AIPR opérateur et opératrice est obligatoire pour tous les machinistes. L'AIPR encadrant.e doit être en nombre suffisant pour intervenir au besoin sur le chantier dans un délai de moins de quatre heures.	La liste des personnels habilités.

Critère	Description	Moyens attendus
La sécurité du matériel mécanisé	L'ensemble du matériel mécanisé est aux normes CE (Exemple : mini pelle, nacelles, élévateurs...) L'ensemble des moyens de protection et de sécurité présents sur les équipements sont en bon état.	• Présence du Logo CE • Vérifications visuelles du matériel et présence des protections

3.2 La qualité et l'organisation interne

Critère	Description	Moyens attendus
Le planning	L'entreprise est en mesure de résoudre certaines problématiques, notamment vis-à-vis de la sécurité liée aux risques de fréquentation du site (par les usagers) lors de la phase de chantier. Il en va de même lors des opérations de maintenance. Exemple : • Chantier à réaliser pendant les vacances scolaires pour les travaux situés dans une école • Chantier à réaliser hors vacances scolaires (de préférence) pour les travaux situés dans un square ou parc... • Planification avec les parties prenantes pour coordonner le planning des opérations de maintenance.	Le planning et les activités sont planifiés selon le site et les problématiques des usagers/ de la clientèle.

Critère	Description	Moyens attendus
La préparation du chantier	• L'entreprise doit être en mesure de décrire la procédure de préparation des chantiers (qui ? comment ?) • L'identification du bureau de contrôle • Les mesures prises pour garantir l'inaccessibilité du chantier lors des travaux Dans le cadre des opérations de maintenance: quel dispositif est mis en oeuvre par l'entreprise pour procéder aux opérations de contrôle ?	• La revue de contrat ou/et réunions préalables • La description de la méthode pour la diffusion des informations. • Les commandes préalables des fournisseurs et logistique prévisionnelle (quelle procédure ?) • Pour les opérations de maintenance: les fiches techniques constructeur, gabarits de contrôles cf annexe pages 7 et 8 • Stock des pièces de rechange, notamment les capuchons de protection ; boulonnerie et outillages spécifiques.
Les retours d'incidence (Clientèle riveraine)	La méthode de communication pour l'organisation des chantiers et les interactions avec les parties prenantes.	Les méthodes de communication auprès des opérateurs et le degré de réactivité définie et respectée.

3.3 Les Ressources Humaines

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations spécifiques	L'entreprise doit justifier des formations ou des expériences professionnelles de son personnel pour chaque typologie de travaux afin d'apporter la preuve que toutes les étapes de la construction des aires de jeux sont maîtrisées et peuvent être exécutées dans les règles de l'art.	Attestation de formation, plan de formation dans le cas d'absence de compétence, évaluation des connaissances par l'entreprise.

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations spécifiques (suite)	Exemple de travaux : travaux préparatoires, terrassements généraux, préparation des encaissements, mise en oeuvre des bétons de fondation et remblais, réseaux enterrés, travaux de petites voiries et maçonneries paysagères, poses des mobiliers, clôtures, travaux d'espaces verts et de raccordement à l'existant.	
Les formations et Les procédures internes	→ L'entreprise garantit la formation continue et l'actualisation des itinéraires techniques et des méthodes.	La présence d'une veille technique (méthodologie) • Fiches techniques des fournisseurs • Suivi de l'évolution des règlements en lien avec les services techniques des collectivités
La connaissance des Normes et Règles professionnelles	L'entreprise doit identifier les personnes référentes en matière de Normes et règlements en vigueur. Les Règles professionnelles correspondant aux divers travaux réalisés sur une aire de jeux doivent être connues et tenues à disposition dans l'entreprise. Les règlements et les Normes en vigueur encadrant les aires de jeux doivent être connues des intervenants sur les chantiers (conducteurs de travaux, chefs de chantiers...) Deux normes et 3 décrets régissent les jeux d'extérieur et les sols amortissants (voir annexe 3 les Normes en vigueur à la date de décembre 2021) : • NF EN 1176 (1 à 11) • NF EN 1777	La liste du personnel référent en matière de Normes et Règles professionnelles.

Critère	Description	Moyens attendus
La connaissance des Normes et Règles professionnelles (suite)	• Décret n°94-699 (article 4): relatif aux informations obligatoires devant accompagner les structures. • Décret du 18 décembre 1996: relatif à l'obligation d'afficher la tranche d'âge concernée par le jeu. • Décret n°94-699 (article 6): relatif à l'obligation pour le fabricant de fournir une notice complète.	

3.4 Le management environnemental

Critère	Description	Moyens attendus
Les solutions alternatives	L'entreprise doit être en mesure de proposer des solutions respectueuses de l'environnement: Les domaines suivants sont des exemples de proposition de solutions alternatives : • La capacité à proposer des fournisseurs de proximité ou/et impliqués dans le respect de l'environnement • Être force de proposition pour proposer des alternatives aux sols souples synthétiques dès que cela est possible (exemple : copeaux de bois, gravillons ...) • Être force de proposition pour conseiller des structures de jeux plus respectueuses de l'environnement et comprenant le moins possible d'éléments en matières plastiques ou autres polymères (exemple : structures bois naturel, métal ...) - La décision finale appartient au client, mais l'entreprise réalise son devoir de conseil en proposant des solutions alternatives.	L'existence et l'évaluation des solutions proposées.

3.5 La communication interne

Critère	Description	Moyens attendus
Les informations données au responsable de chantier	Le responsable de chantier doit disposer de toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des travaux (de construction comme de maintenance) conformément aux engagements contractuels entre l'entreprise et le Maître d'ouvrage (client), ainsi que de tous les documents techniques mis à disposition par les fournisseurs de jeux et mobiliers.	• Le dossier de chantier, la revue de contrat ou l'ordre de mission (en fonction de la typologie et l'importance du chantier) en possession du responsable de chantier • La documentation technique de montage consultable sur le chantier

3.6 La communication externe

Critère	Description	Moyens attendus
L'information clientèle et le planning	L'entreprise doit mettre en place une communication de son planning cohérente et continue. L'entreprise démontre les moyens mis en oeuvre pour informer les client.e.s sur le déroulé des opérations de maintenance, le transfert des rapports, les mesures à prendre en cas d'interventions en urgence.	Les informations des dates d'intervention, le bordereau de passage, les photos, les procédures de mises en oeuvre.... Les communiqués aux client.e.s (quels moyens ?).
L'information sécurité	L'entreprise doit mettre en place les informations nécessaires pour prévenir que des travaux sont en cours ainsi que des indications d'accès interdit au public (balisage et affichage).	Le balisage et l'affichage sont en place sur les chantiers de l'entreprise.

Critère	Description	Moyens attendus
Le panneau de chantier	Le panneau de chantier indiquant le nom / logo de l'entreprise.	Une communication externe est mise en place.

3.7 Les moyens de performances supplémentaires

Critère	Description et Moyens attendus
Le matériel de chantier	Exemple : • Le matériel spécifique pour la fabrication des sols souples (malaxeur) • Les abris mobiles pour l'exécution de tâches spécifiques à l'abri des intempéries • Le moyen de transport et de levage/manutention adapté aux structures de jeux complexes • Les caisses à outils dédiées pour le montage de structures de jeux
L'atelier	• La capacité à réaliser des prémontages complets ou partiels en atelier.
Les moyens de communication	Une plate-forme internet permettant de créer une base de données pour les clients avec : • Les photos des aires de jeux • Tous les documents de réception et les notices du constructeur • Les rapports de maintenance • Les déclarations d'intervention en urgence • Les demandes de devis • La possibilité pour les client.e.s de créer un rapport faisant suite à un contrôle visuel

Les Fiches de chantier pour orienter l'auditeur ou auditrice sur les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrains.

Nota Bene : Les techniques mises en oeuvre dépendent des prescriptions du donneur d'ordre rédigées dans le cahier des charges. Celui-ci doit être accessible à l'auditeur ou auditrice qui vérifie l'application des prescriptions. La cohésion des bonnes pratiques professionnelles est jugée avec l'état d'avancement du chantier.

Rappel pour l'auditeur ou auditrice :

L'ACCESSIBILITÉ

Veillez à ce que rien n'entrave l'intervention de l'adulte en cas de problème avec l'enfant dans l'aire de jeux.

LES MATÉRIAUX ET ASSEMBLAGE

Les matériaux ne doivent pas présenter de détériorations mettant en cause la sécurité de l'utilisateur. Ils ne doivent pas être démontés sans outils.

LA RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

Les risques liés aux bris d'équipements et parties d'équipements ou à l'écroulement d'une structure de jeux doivent être évités.

LA STABILITÉ

Tous les équipements de l'aire de jeux doivent être stables. Ils ne doivent pas pouvoir se renverser, ni vaciller même en cas de mauvaise utilisation.

L'ÉTAT DE SURFACE

Nous vérifions que les équipements de l'aire de jeux ne présentent pas d'éléments saillants risquant de blesser l'utilisateur.

ÉCARTEMENTS

À l'aide de gabarits, le contrôleur s'assure que l'équipement d'aire de jeux ne présente aucun risque de coincements de l'utilisateur (doigts, tête, cordon de vêtements ...)

L'ÉTAT DES SOLS

Vérification de l'état et la qualité amortissante des sols de réception des aires de jeux par un TEST HIC (Head Injury Criterion, ou Critère de Blessure à la Tête).

L'AFFICHAGE EXTÉRIEUR doit également informer des éléments suivants : les coordonnées du fabricant, la référence du modèle, l'année de fabrication, la tranche d'âge pour accéder aux jeux, les avertissements liés à la sécurité, la conformité aux exigences de sécurité, le nom et coordonnées du responsable du service technique en cas d'accident...

Critère	Description	Moyens attendus
L'aspect général du chantier	L'impression générale du visiteur sur le site (chantier terminé et en cours) l'auditeur est invité à prendre des photos qu'il communiquera au Comité de Labellisation.	La propreté et l'organisation générale du chantier en cours est en cohérence avec le projet.
Le niveau de finition	Une attention particulière est portée sur : • Le respect du niveau zéro des éléments de structure par rapport au niveau fini du sol. Ceci est particulièrement important dans le cas des sols souples synthétiques • La planéité générale des surfaces minérales • Le degré des finitions en rive et autour des émergences • Les alignements des éléments de bordures, clôtures... • La qualité et la stabilité des ouvrages construits en conformité dans les règles de l'art et les prescriptions du fournisseur • La cohérence de la gestion des eaux pluviales • Le parfait nettoyage des jeux eux-mêmes et de leurs abords, notamment dans les cas d'éventuelles projections consécutives à la mise en oeuvre des sols amortissants synthétiques	Un dossier photos comprenant des vues générales depuis différents points de vue ainsi que des points de détail sera communiqué au Comité de Labellisation par l'auditeur ou auditrice.
Le dossier de chantier en cours	Une attention particulière sera portée sur la présence sur le chantier de tous les plans du projet et toutes les notices permettant le montage parfait des structures de jeux et des mobiliers.	Les plans du projet et des notices de montage sont consultables sur le chantier.

Critère	Description	Moyens attendus
Le dossier des ouvrages exécutés (DOE)	Le contrôle du dossier des ouvrages exécutés pour les chantiers réceptionnés : • Les plans des projets et le plan de récolement • Les fiches techniques des fournisseurs • Les manuels de sécurité et d'entretien • Les rapports de réception et les résultats des test HIC par l'organisme de contrôle • Les photos	L'auditeur ou auditrice porte une attention particulière à la présence du rapport de réception de l'aire de jeux par l'organisme de contrôle avec les tests HIC correspondants.
Le personnel sur le chantier en cours	L'évaluation du degré d'implication et d'information du responsable de chantier en charge de présenter son chantier à l'auditeur ou auditrice (description succincte des travaux exécutés et à venir, points particuliers de contrôle, difficultés rencontrées et points d'améliorations éventuels ...)	• La connaissance du dossier des travaux et du planning prévisionnel • Une bonne capacité d'accueil de l'équipe présente

ANNEXES :

Les principales normes à respecter dans les aires de jeux

27/11/20

Une aire de jeux est un lieu d'épanouissement pour les enfants à la seule condition que les normes en vigueur soient respectées.



Aire de jeux

Deux normes régissent les jeux d'extérieur et les sols amortissants :
NF EN 1176 (1 à 11)
et NF EN 1777.

LES NORMES

- **NF EN 1176-1**, relative notamment à la dimension de la surface d'impact autour de l'équipement. Elle est de 1,50 m si la HCL (Hauteur de Chute Libre) de l'équipement est comprise entre 0,6 et 1,50 m, ou de $2/3 \text{ HCL} + 0,50 \text{ m}$ si la HCL de l'équipement est supérieure à 1,50 m.
- **NF EN 1176-2** définit les impératifs techniques (zone de sécurité circulaire autour des balançoires à point de suspension unique). Concrètement, la zone d'impact se calcule à partir de la hauteur de suspension, de la largeur du siège, le tout corrélé à la nature du sol amortissant. Pour les assises des balançoires de type 1 (balançoire à un axe de rotation), de type 2 (balançoire à plusieurs axes de rotation) et de type 4 (balançoire à contact), dont la largeur de siège est inférieure à 500 mm, la largeur de la zone d'impact doit être au minimum de 1 750 mm.
- **NF EN 1176-3**, qui régit les dimensions et la HCL des zones d'impact propres aux toboggans. Le sol amortissant doit couvrir un rayon de 1,5 m autour de la plate-forme de départ, située au sommet de la structure.
- **NF EN 1176-6**, relative aux exigences de sécurité des équipements oscillants (balançoires à fléaux, jeux sur ressort...), indique que la zone d'impact autour du jeu doit couvrir un rayon d'au moins un mètre à partir des dimensions extérieures de la structure.
- **NF EN 1777**, qui indique qu'en présence d'une HCL de plus de 60 cm, il est impératif de mettre en place un sol amortissant, qu'il soit en matériaux fluents (copeaux, graviers, écorces, sable...) ou, plus généralement, en revêtements synthétiques et/ou recyclés (sols coulés en EPDM, SBR, dalles, gazon...). C'est la capacité d'absorption intrinsèque à chaque matériau qui reste primordiale. Dans tous les cas, l'installation des sols coulés et la mise en oeuvre des sols fluents répondent à un protocole strict.

INFORMER LES PARENTS ET LES ENFANTS

Conformément au **décret n°94-699 (article 4)** fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires de jeux, les structures doivent être accompagnées d'informations obligatoires :

- La mention « conforme aux exigences de sécurité » ;
- Le nom, la raison sociale ou la marque du fabricant et de l'importateur, ainsi que leur adresse ;
- Une mention permettant d'identifier le modèle ;
- S'il y a lieu, les avertissements nécessaires à la prévention des risques liés à l'utilisation de l'équipement.

Le **décret du 18 décembre 1996** met également à la charge du gestionnaire, en l'occurrence la collectivité, l'obligation d'indiquer sur l'équipement ou à proximité, la tranche d'âge visée. Cette information peut être apportée sous forme de pictogramme afin de faciliter la compréhension par les enfants.

Enfin, selon le décret n°94-699 (article 6), une notice obligatoirement fournie par le fabricant, doit indiquer les instructions d'emploi, de montage, les conseils d'entretien, la tranche d'âge visée et les avertissements relatifs aux risques liés à l'utilisation de l'équipement.

Recommandations : Toujours avoir les coordonnées du gestionnaire de l'aire de jeux. Elles doivent être affichées. – Respecter les tranches d'âge à laquelle est destinée l'aire. Toujours avertir des risques. – Séparation de l'aire de jeux des éléments naturels et artificiels pouvant augmenter le risque de blessures. – Les plantes et arbres choisis ne doivent pas être toxiques. – Toujours veiller à l'hygiène des bacs à sable. – Supprimer les obstacles dangereux. – Revêtir les zones susceptibles de recevoir des chutes de matériaux amortissant. – Fixer les équipements de manière permanente. – Écarter les risques de noyade ou d'infection pour les jeux impliquant l'eau. – Effectuer des contrôles réguliers.

Les aires collectives de jeux : les règles à connaître

Les aires collectives de jeux sont des lieux d'épanouissement mais aussi de risque pour les enfants. Elles doivent donc respecter des exigences de sécurité afin d'éviter tout danger, dans le cadre d'une utilisation normale ou raisonnablement prévisible.

Une aire collective de jeux est un espace dans lequel sont installés, de manière permanente, un ou plusieurs équipements permettant à des enfants de moins de 14 ans de jouer dans un cadre collectif. La réglementation concerne toutes les zones aménagées et équipées pour être utilisées, de façon collective, par des enfants à des fins de jeux.

Les aires de jeux des écoles (privées ou publiques), des colonies de vacances, des parcs aquatiques, des parcs d'attractions et toutes les aires municipales sont concernées.

Lien utile: [Les règles à connaître pour les aires collectives de jeux](#)

Les principales exigences concernant l'environnement et l'aménagement de l'aire de jeux

Les aires de jeux présentent certains risques : chutes, coupures, etc. Elles doivent donc respecter des exigences de sécurité réglementaires, afin de ne pas présenter de risques pour la sécurité et la santé des utilisateurs :

- À l'entrée de l'aire, les coordonnées du gestionnaire de l'aire de jeux doivent être affichées ;
- Sur, ou à proximité de chaque équipement, la tranche d'âge à laquelle est destinée l'aire de jeux et les avertissements sur les éventuels risques liés à son utilisation doivent être indiqués, au besoin au moyen de pictogrammes ;
- L'aire de jeux doit être séparée de tout élément, naturel ou artificiel, susceptible de mettre en danger les utilisateurs des jeux : voies routières, parcs de stationnement, cours et plans d'eau, terrains de jeu de boules,
- Les plantes et arbres doivent être choisis pour ne pas provoquer d'empoisonnements ou de blessures ;
- L'hygiène des bacs à sable doit être vérifiée ;

Les principales exigences relatives à la conception et à l'entretien des équipements de jeux

Les aires de jeux présentent certains risques : chutes, coupures, etc. Elles doivent donc respecter des exigences de sécurité réglementaires, afin de ne pas présenter de risques pour la sécurité et la santé des utilisateurs :

- Tout obstacle ne faisant pas partie du jeu ou de la zone de sécurité doit être supprimé (entre 1,5 et 2,5 mètres autour du jeu).
- Les zones à risques (balançoires, tourniquets, etc.) doivent être matérialisées. •...Une mention permettant d'identifier le modèle ;
- Les zones sur lesquelles les enfants sont susceptibles de tomber, lorsqu'ils utilisent les équipements, doivent être revêtues de matériaux amortissants appropriés et non dégradés.
- Les équipements de jeux doivent être fixés de manière permanente et leur stabilité doit être périodiquement contrôlée.
- Tout risque d'infection ou de noyade, pour les jeux utilisant de l'eau, doit être écarté.
- Les adultes doivent pouvoir accéder à tous les endroits du jeu où un enfant est susceptible de se trouver.

Quelques recommandations de la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

Avant d'orienter les enfants sur les jeux, lisez les panneaux d'affichage pour prendre connaissance notamment des tranches d'âge recommandées et des éventuels risques liés à l'utilisation des équipements.

- Retirez aux enfants les vêtements, parties de vêtements ou tous éléments qui pourraient provoquer blessures ou étouffements (cordons, écharpes, foulards, bijoux). Les casques (de type vélo, roller...) sont également incompatibles avec l'utilisation d'équipements d'aires collectives de jeux.
- Prenez le temps de regarder les jeux sur lesquels les enfants évoluent : un simple et rapide examen visuel permet souvent de repérer les plus grands dangers : clous ou vis saillants, échardes, sol de réception troué, glissière de toboggan brûlante sous l'effet du soleil, équipement mal fixé, etc.
- D'une manière générale, ne laissez jamais un enfant évoluer sur une aire de jeux sans surveillance.



Vous pouvez signaler votre problème ou votre difficulté à la DGCCRF, en toute transparence avec l'entreprise, sur le site gouvernemental SignalConso en cliquant sur le lien

<https://www.signal.conso.gouv.fr>

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- **Décret n° 94-699 du 10 août 1994** fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux
- **Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996** fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux

Lien utile: [L'espace sur la sécurité des aires collectives de jeux](#)

Valise de gabarits de contrôle

Elles pèsent seulement un peu plus de 5 kg, sont facilement transportables et pourtant, elles contiennent tous les gabarits nécessaires pour effectuer des contrôles d'inspection des aires de jeux et des équipements sportifs en toute conformité. Les valises de gabarits Normenjeu répondent, pour les aires de jeux, à la [norme EN1176](#) et, pour les équipements sportifs, à la norme NF S52-409.



La valise Lugdocase 1

*Kit gabarit complet pour
contrôler les aires de jeux*

- Gabarit de coincement de torse
- Gabarit de coincement de cou
- Gabarit piges, pour les coincements de doigts
- Gabarit de retenue de vêtements (qui peuvent engendrer des risques d'étranglement)
- Gabarits annulaires (pour les risques de protrusion)
- Gabarits de profil
- Gabarits de courbure, qui permettent de vérifier les angles et les profondeurs des zones de glissade



Crédit photo : Entreprise GREEN STYLE



QualiPaysage
Valoriser les savoir-faire des Métiers du Paysage

60 ter Rue Haxo, 75020 Paris
01.43.27.34.18


LES ENTREPRISES DU PAYSAGE